L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 30 DECEMBRE 1873.

47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI MATIN 30 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, —Bottes, souliers et brodequins.

Par Placide J. Spear, au No 17, rue Bienville—Gaga non recherché comprenant montres, bijoux, etc. Aussi, coin Conti et Bourbon, montres, diamants, etc. Aussi, rue Chippewa, près l'Avenue Washington, riche ameublement, piano, etc.

Par D. E. Morony, 108 et 110, rue des Magasins—Faïence, verrerie, whiskey, cognac, etc.

Par G. Valeton, au Nos 56 et 57 rue des Magasins—Cigares, aux Nos 77 et 79 de la rue Poydras—Jambons.

Par Hofman, Marks & Co., au No 28 de la rue de Chartres, à 10 heures—Chemisesries pour hommes, dames, jeunes garçons et fillettes.

—Placide J. Spear, encanteur, commencera aujourd'hui, à 10 heures et demie, au coin des rues Conti et Bourbon, chez Joe Anglade, la vente de gagne à lui forfaits, comprenant: diamants, parures, montres en or et en argent, pistolets, fusils, lorgnettes d'opera et une foule d'autres beaux objets trop longs à énumérer. Ne manquez pas d'assister à cette vente, si vous désirez faire un cadeau de 1er de l'AN à bas prix.

SPECTACLES.

Mardi, 30 Décembre 1873.

OPÉRA.—La Favorite.
ACADÉMIE.—Black Crook.

CONFISERIE.

ACHETEZ vos Fruits cristallisés à 60 cents la livre, Fruits français assortis et Bonbons d'Abricots à 50 cents, Bonbons fins assortis à 75 cents, chez A. LEMANNE, 207 rue de Chartres. Voyez l'annonce.

La Législature.

Les organes officiels ou officieux du gouvernement usurpateur de M. Kellogg cherchent à égarer l'opinion publique sur le véritable état de notre situation politique et sur l'objet et la portée de la résolution de la Législature du peuple. Ils affectent de considérer le différend entre les deux gouvernements comme résolu, et l'usurpation comme un fait accompli contre lequel il n'y a plus à revenir. Pourquoi alors, disent-ils, renouveler une agitation politique qui fera du tort aux affaires et chercher à prolonger une résistance qui sera inutile.

Tout d'abord, nous ne voyons pas en quoi la réunion de la Législature du peuple peut faire plus de tort aux affaires que celle de la Législature usurpatrice. Il ne saurait être question de conflit armé. M. Kellogg, devant avoir l'appui des baïonnettes fédérales, nul ne songe à tenter une lutte inégale et inutile.

M. Kellogg peut se donner le luxe de mettre sous les armes sa brigade métropolitaine et faire assiéger la bâtisse, comme il l'a fait l'année dernière, les représentants et les sénateurs élus par le peuple. Leur emprisonnement ne saurait être de longue durée. Les décisions du grand jury pourront, encore une fois, être rendues nulles par défaut d'exécution. Mais ces actes d'arbitraire de M. Kellogg seront autant d'arguments qu'il fournira à notre cause, pendant devant le Sénat des Etats-Unis.

C'est un mensonge que de dire que notre cause est déjà perdue. Ceux qui soutiennent cela oublient qu'il y a quelques jours à peine, que le comité du Sénat sur les élections a rapporté qu'il était divisé également sur la question de savoir si le siège de la Louisiane devait être donné à McMillen ou à Pinchback.

Ces deux postulants sont donc devant le Sénat sur le même pied, avec les mêmes chances de succès. Or, si le Sénat des Etats-Unis permet à M. McMillen, élu de la législature du peuple, de réclamer son siège, qui donc a le droit d'empêcher la législature qui a nommé celui-ci de constater son existence légale en se réunissant conformément à la Constitution. M. Kellogg n'a pas plus le droit d'empêcher cette réunion que le président Grant n'a le droit d'empêcher McMillen de réclamer son admission au Sénat.

Qu'on examine attentivement la Constitution des Etats-Unis et on se convaincra que le Sénat des Etats-Unis est la seule autorité compétente pour décider quelle est la vraie législature d'un Etat. La Constitution porte qu'aucun Etat ne sera privé de son droit de représentation au Sénat, et le Sénat, en prononçant sur l'admission de l'un ou de l'autre des deux postulants, décidera virtuellement de la validité de la législature dont le postulant admis sera l'élu.

Le Président qui a invité lui-même le Congrès à décider la question, sera obligé de se soumettre à la décision qui sera rendue, et M. Kellogg assemblerait sur lui-même une très grave responsabilité si, pendant que le Sénat siége et alors qu'il se prépare à prononcer sur le point en litige, il osait employer la force pour disperser une législature qui, le lendemain, pourrait être reconnue comme la législature légale par la seule autorité fédérale compétente en pareille matière.

M. Kellogg doit savoir parfaitement à quoi s'en tenir sur ce sujet et ses efforts pour empêcher la réunion de la Législature du peuple ou pour attirer de son côté un certain nombre de membres conservateurs, prouvent qu'il n'a pas du tout la confiance que sa cause soit gagnée et qu'il comprend, au contraire, toutes les difficultés de sa position.

UNE LÉGISLATURE ÉCONOME. — La Législature du Missouri, dans laquelle il y a une majorité de démocrates et d'indépendants, n'a dépensé dans sa session de 1873 qu'environ $51,000, moitié moins que les législatures républicaines des années précédentes. En Louisiane nos législatures radicales se sont votées des centaines de mille piastres chaque année, et une fois, dans une seule année, neuf cent mille piastres, sans parler des centaines de mille piastres accordées annuellement pour impressions publiques.

Un correspondant de la *Tribune* de Chicago, dit que le Président Grant se propose de se faire construire une maison de résidence à Washington, à la fin de sa présidence. Il ajoute qu'on évalue la fortune du Président à un demi-million de dollars. Ce n'est plus un secret dans les cercles officiels que Grant a jeté les yeux sur Hamilton Fish pour lui succéder comme Président des Etats-Unis. (La nation ratifierait d'enthousiasme ce choix.

GRANDE SOIRÉE DU CLUB SOCIAL BALTIC. Nous avons reçu une invitation pour une grande soirée en calico et masqué que ce club doit donner le 31 décembre dans la salle Jackson. Nos remerciements au comité.

COMPTES PERDUS.—Notre agent de Donaldsonville, M. Just Comès vient de faire une perte qui est une cause pour lui de sérieux embarras. On lui a pris, dans la soirée du 28 décembre, une valise en cuir, contenant des papiers, des comptes de bateaux à vapeur et deux lettres contenant, l'une $150 et l'autre $85 50. M. Comès consent à abandonner l'argent comptant et il demande simplement que les comptes et papiers qui ne peuvent servir à nul autre qu'à lui lui soient renvoyés. Toute information concernant ces papiers, dont on trouvera la liste dans l'annonce de M. Comès, sera reçue par lui avec reconnaissance.

CHAMPAGNE ET ARTICLES ALIMENTAIRES.—On verra plus loin une annonce de la maison J. B. Solari & Son, rue Royale, 41, qui a reçu et qui a à vendre une consignation de champagne Goulet et Cloderer, s'est qu'un grand assortiment de liqueurs favorites et d'articles alimentaires parmi lesquels nous remarquons des jambons de Westphalie, des poitrines d'oies, de Strasbourg, divers fromages, du café de Java et mainte autres articles très recherchés et estimés.

—Achetez vos candis, articles pour fous d'artifice et le nouveau candi de maïs chez Miller & Diehlmann, 50, 52 et 54 Peter street.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—La reprise de *Charles VI*, qui a eu lieu hier, comptera parmi les saoobe les plus complets et les plus brillants de la saison théâtrale. Les applaudissements et les rappels ont fréquemment interrompu le cours de la représentation, et il nous faudrait trop d'espace pour dire la part qui revient à chaque artiste dans les témoignages de satisfaction et chaleureusement prodigués par le public.

Ce soir, *La Favorite*. M. Gueymard remplira le rôle de *Fernand*. Les autres rôles seront interprétés par MM. Lourde, Mayan et Mlle Denain.

Le spectacle sera terminé par *Les Deux Aveugles*, opérette en un acte d'Offenbach.

Jeudi, 1er janvier, *Matinée* extraordinaire, à midi précis : on donnera LA DAME BLANCHE, opéra-comique de Boieldieu.

Lundi prochain, 5 janvier, première représentation de *La Fille de Madame Angot*, opéra comique.

LIVRES, ARTICLES DE PAPETERIE, CARTONNAGES, &c.—Suivant ses anciennes traditions la librairie Hébert & Cie., coin Bienville et Chartres, offre à sa clientelle et au public un assortiment considérable et varié d'étrennes utiles ou agréables. On peut y faire son choix dans une collection de 10,000 volumes richement reliés, ou dans une grande variété de chapelets, bottes et articles riches de papeterie, en bien encore dans un étalage séduisant de cartonnages et bonbonières, chocolats, dragées ou pralines, le tout aux prix les plus modérés.

NOUVELLE RÉDUCTION DE PRIX.— Les acheteurs ne pourront pas se plaindre de la maison M. L. Byrne & Co., rue du Canal, 163, dont les prix sont allés toujours descendo depuis bien avant le commencement des fêtes et qui les diminue encore aujourd'hui pour la plus grande commodité du public. Ainsi nous en donnons avis à ceux qui ont des emplettes à faire pour leur propre usage ou pour étrennes: la maison Byrne offre un escompte de 10 pour cent sur tout article s'élevant à 50 cents et au-dessus, et qui est payé comptant, et une réduction de 20 à 50 cents à la piastre sur les prix de la semaine dernière. Le stock offert ainsi au rabais est immense et comprend toutes sortes de marchandises sèches. Voyez l'annonce.

ÉTRENNES ARTISTIQUES.—Savoir choisir un cadeau approprié au goût de la personne qui reçoit, cet un grand art qui double le prix de la valeur de l'objet donné. Voulez-vous offrir une œuvre d'art qui restera et qui rappellera votre souvenir à celui ou celle pour qui l'aura reçu, allez au magasin de *L. Uter*, rue du Canal, No 135. Là vous pourrez choisir une œuvre d'art, sérieuse ou légère, au milieu d'une collection variée de peintures à l'huile, de tableaux de genre, de paysages, de gravures, de chromo-lithographies, de peintures de sainteté et autres objets pouvant convenir à des personnes religieuses, et d'une quantité d'articles de fantaisie que nous ne pouvons énumérer. Une belle glace, un miroir coquet, constituent encore un joli cadeau à offrir dans certaines cas. Ajoutons que les prix de M. Uter ont été réduite aux taux les plus bas possibles.

CHAUSSURES A BON MARCHÉ.—Si vous voulez avoir des chaussures à bon marché, adressez-vous au Magasin Rouge, à l'enseigne des rues Royale et Dumaine, où vous en trouverez un vaste assortiment. Ces chaussures sont bonnes, solides, parfaites, bien conditionnées et de prix divers, mais toutes à des prix d'occasion pour les fêtes. Le public est invité à aller voir ce grand stock qui ne le cède à aucun de la ville par la variété et l'abondance et qui défie toute concurrence pour le bon marché. 3

OCCASION UNIQUE. — B. Sembre, coin St-Louis et Royale, résolu à une liquidation générale, vendra à n'importe quel prix tout son stock de marchandises. L'attention des acheteurs est principalement appelée sur son vaste assortiment de jouets pour enfants, et articles fantaisie, pour cadeaux de Noël et 1er de l'An. Le tout sera vendu à des prix défiant toute concurrence. 2

☞ Une dame souffrait depuis longtemps d'une douloureuse affection bronchiale: les remèdes et les soins restaient impuissants devant la ténacité du mal. La maladie se traita au SIROP DE NAVETS INDIENS que prépare la Pharmacie LAPLACE, et elle est maintenant tout-à-fait guérie.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les chevaliers de Momus.

Beaucoup de nos lecteurs et de nos lectrices ont dû recevoir, comme nous, la mystérieuse invitation des Chevaliers de Momus, pour le grand bal qui sera donné prochainement au théâtre des Variétés, mercredi soir, 31 décembre.

Ces joyeux disciples de la Folie célèbrent ainsi, à la même époque tous les ans, la fin d'une année qui disparaît lentement dans la nuit du passé pour faire place à l'année nouvelle qui, au dernier coup de minuit, apparaît avec son cortége de promesses et d'espérances.

La carte d'invitation que les chevaliers de Momus ont eu la gracieuseté de nous adresser, représente d'un côté un énorme potiron. Sur l'autre face, on lit cette belle devise : "*Dum vivimus vivamus*".— Sachons vivre pendant que nous vivons! — Plus tard, se trouvent des têtes monstrueuses d'éléphant, de rhinocéros et d'hippopotame, avec cinq vignettes représentant Humboldt, Agassiz, Cuvier, Audubon et Darwin.

C'est élégant et très bien réussi. Nos remerciements et nos compliments aux nobles et galants chevaliers.

Projet de réforme dans le choix du jury.

Le pseudo-avocat-général Field a annoncé, hier, au juge Abell, présidant la cour criminelle, qu'il se proposait de demander à la *Législature*,—la pseudo, très probablement,—d'adopter un système entièrement nouveau pour le choix des jurés, qui, on est bien forcé de le dire, ne remplissent pas souvent les devoirs de leur charge avec conscience.

Il a demandé, conséquemment, que les affaires criminelles les plus importantes fussent retardées jusqu'à ce moment.

Cette déclaration de M. Field, éclatant comme une bombe au milieu des avocats a jeté la confusion dans leurs rangs.

Il en a résulté un *tolle* général, et cinquante hommes de loi brailleraient, se valent et parlaient à la fois ont menacé M. Field des foudres de leur éloquence.

Ils ont prétendu que leurs clients,—les assassins, les coupe-jarrets et les détrousseurs,—qui, tous, sont nécessairement innocents à leur avis, ne pouvaient pas être détenus injustement dans un cachot, pendant qu'une Législature s'occuperait de modifier le système du jury; et, ils se sont vus de victimes comme cela, envoyées au pénitencier d'Etat.

Les avocats ne parlent pas toujours bien, mais en revanche, ils parlent longtemps, quand ils s'y mettent. Le juge Abell a donc eu à subir une véritable avalanche de discours.

Lorsque le calme s'est un peu rétabli, M. Field a dit qu'il ne demandait pas aux affaires les plus pressées ; mais, qu'il exigerait, dans ce cas, que l'on fît comparaître les accusés devant la cour de Carrollton, parcequ'il ne pourrait plus se fier à un jury qui aurait été choisi dans la paroisse d'Orléans.

M. Field a quelque peu raison; seulement, nous doutons fort que les jurés de Carrollton vaillent mieux que ceux de la Nouvelle-Orléans.

Nous nous souvenons que lorsque M. Field n'était pas pseudo, mais simple avocat, et qu'il défendait les deux frères Olivier, de la paroisse St-Jacques, acquittés, et convaincus pour ainsi dire par aveu du meurtre du juge Lawes et du maire Schomberg, de Donaldsonville, ils en parfaitement les faire acquitter par un jury composé dans la paroisse Jefferson.

Il est vrai qu'il s'agissait alors d'un crime politique, et que M. Field n'avait pas, comme aujourd'hui, tout intérêt à faire acquitter les coupables.

Nous pensons fondé de l'argent, cependant,—quel que soit le motif de la conduite,—le pseudo-avocat général est en ce moment dans une bonne voie.

Nous l'encagnons donc à persévérer dans ses bonnes résolutions, car, nous bientôt, comme il est que le crime est impuni à la Nouvelle-Orléans. Il a peu de temps pour cela, cependant, et c'est vraiment dommage que ces idées de réforme ne lui soient venues qu'à la fin de ce certain de fonctionnaire public.

L'avocat-général Ogden, l'ami du feuille, ne tardera pas à le remplacer, et cette fois, nous ne pouvons nous, sentir faire remplacer la justice.

Chez Incendies dans la nuit du jour de Noël.

Arrestation d'un incendiaire.

Le département de l'incendie a été fort occupé dans la première partie de la nuit de dimanche, car, de sept heures à minuit, cinq incendies se sont déclarés presque simultanément dans différents districts de la ville.

Le feu s'est d'abord manifesté dans la maison sise au No. 48 de la rue Villere, habitée par une femme du nom de M. Williams, mais, les pompiers mandés ont été promptement, et quelques sceaux d'eau avec la tête de la pelle ont réussi à l'éteindre sans avoir besoin de donner l'alarme.

Les dégâts sont évalués à $150. A sept heures, le feu a été découvert encore dans la maison en bois, à un étage, sise au No 535 de la rue Annonciation, type de la rue Troisième, appartenant à M. John Daly et occupée par M. Terry Mollinire.

Les flammes ont gagné la maison voisine, sise au coin de la rue Troisième, appartenant également à M. Daly et occupée par M. James Morris qui y tenait une épicerie.

La maison en bois, à un étage, sise au No. 581 de la rue Annonciation, appartenant encore à M. Daly et habitée par lui, a été aussi la proie de l'élément destructeur.

La maison voisine, appartenant à M. S. Belden, ex-avocat-général de l'Etat, sous le régime Warmoth, a été endommagée par l'eau et par le feu.

Les pompiers ont travaillé avec un zèle et une énergie dignes d'éloges ; mais leurs efforts ont été à peu près nuls, à cause de la rareté de l'eau dans ce quartier.

Les trois maisons de M. Daly, évaluées à $10,000, étaient assurées pour $6,000 à la compagnie Hibernia.

Les meubles de M. Mollinire, son premier locataire, étaient assurés pour $400 à la compagnie Lafayette, mais, ils ont été sauvés, en grande partie.

Les pertes du second locataire de M. Daly, M. J. Morris, sont évaluées à $2,000 et sont partiellement couvertes par une assurance de $600 à la compagnie Hibernia.

Les pertes de M. Belden, évaluées à $1000, sont couvertes par une assurance de $5,000 à la compagnie Germania.

Vers huit heures, une alarme d'incendie a été donnée par la boîte placée à la canal pompe de la compagnie Jackson No. 16, et les pompiers se sont précipités de ce côté ; mais, ils ont découvert à leur grand dépit qu'un drôle malfaisant avait voulu s'égayer à leurs dépens.

A neuf heures et demie, cependant, un troisième incendie n'est déclaré dans la maison en briques, à deux étages, sise au No 90 de la rue des Rampart, entre Gravier et Perdido, appartenant à T. Fenelon, et occupée par Robert Henninger, qui y tenait un magasin de chaussures.

La bâtisse a été légèrement endommagée.

Les marchandises de Henninger étaient assurées pour $3,000 à la Compagnie Teutonia et les dégâts sont évalués à $200 seulement.

Quelques agents de police, au premier signal d'incendie, avaient enfoncé les portes du magasin, ont découvert que le feu avait pris au dessous des rayons où se trouvaient plusieurs caisses vides ; ce qui a donné lieu de croire que Henninger avait mis le feu à sa boutique, après avoir enlevé des caisses vides à son caisses pleines, afin de toucher le montant de sa police d'assurance.

Son petit calcul n'a pas réussi, cependant, car il a été arrêté et conduit en prison comme incendiaire.

Vers onze heures et demie, quand les pompiers espéraient pouvoir prendre un peu de repos, le feu a encore éclaté pour la quatrième fois, dans la même nuit, au coin des rues Hautthorne et Dublin, dans une écurie appartenant à M. N. B. Portier et occupée par M. John Lubat.

Vingt-cinq pauvres vaches qui se trouvaient dans leurs stalles, ont été surprises par les flammes et ont péri misérablement.

L'écurie a été entièrement consumée, et les pertes qui sont évaluées à $4,000, sont partiellement couvertes par une assurance, mais, nous ignorons dans quelle compagnie.

Il est évident qu'un incendiaire a passé par là.

Encore un incendie.

Vers cinq heures et demie, hier, après-midi, le feu s'est déclaré dans la maison en bois, à un étage, sise au No. 307 de la Rue St-Claude, appartenant à J. Heiot et habitée par Edward Fleury. La maison a été complètement détruite et M. Fleury a perdu la plus grande partie de son mobilier.

Il nous a été impossible de savoir si les pertes étaient couvertes par une assurance.

Les flammes ont gagné la maison en bois, à deux étages, sise au No. [illegible] appartenant à M. Tom[illegible] M. George [illegible] La maison [illegible] Compagnie [illegible] Meublée de M. Fera n[illegible] assurée. La cuisine de la maison sise au No. 311 de la même rue a été considérablement endommagée. La maison, appartenant à Mme Kettinger et habitée par Mme Phillippe et Mme George, est assurée pour $3050 à la Compagnie des Marchands.

Le procès de Norman Whitney.

Nous avons dit déjà dans notre numéro de dimanche dernier, que Norman Whitney, accusé d'avoir volontairement incendié son magasin, et contre lequel on avait accumulé des preuves accablantes, en apparence du moins, — avait été acquitté par le jury chargé de le juger.

Nous ne ferons pas de commentaires sur ce verdict et nous n'exprimerons notre opinion personnelle.

Que les jurés aient bien ou mal agi, c'est là une affaire entre leur conscience et eux !

Nous voulons simplement parler d'un débat assez curieux auquel ce procès a donné lieu, hier matin, devant la Cour Criminelle.

Mme Baker, dans son témoignage contre Whitney, avait fait mention d'une somme de $600 que celui-ci lui aurait donné pour acheter son silence et l'engager à partir pour l'Irlande, son pays natal. Ce montant avait été accepté par elle, et après avoir fait sa déclaration comme témoin, elle l'avait déposé entre les mains du greffier de la Cour.

Le pseudo-avocat-général Field a fait une motion tendant pour demander que cet argent fût rendu à Mme Baker.

M. Luxenberg, avocat de Whitney, s'est opposé à cette restitution, en disant que la somme appartenait plutôt à son client, puisque madame Baker avait été, elle-même, dans son témoignage qu'elle tenait cet argent de Whitney.

Le juge Abell a été de l'avis de M. Luxenberg. Le montant déposé entre les mains du greffier de la cour devait revenir de droit à M. Whitney : mais, a dit son honneur, toute cette affaire est si dégoûtante, que je confisque les $600 au profit de l'Etat.

On voit d'ici la tête de M. Luxenberg et du pseudo-avocat général de l'Etat, restant chacun avec une coquille de la famoeuse huître des plaideurs entre les mains !

Le danger de tirer du pistolet dans la rue.

Dimanche, vers midi, quelqu'un s'est avisé de tirer un coup de pistolet de la résidence de M. Elliott, demeurant au No 430 de la rue Claiborne.

Les pistolets était chargé et la balle traversant la rue a effleuré la tête de madame Nicola qui passait sur le trottoir opposé.

Nous donnons à penser si la pauvre femme a eu peur ! Sa blessure est très légère, cependant ; mais, cela n'empêche pas qu'elle aurait pu tout aussi bien être tuée.

C'est une bien triste manie, qu'ont certaines personnes de décharger leurs armes involontairement responsables du meurtre de quelque innocent passant.

De pareilles imprudence devraient être sévèrement réprimées par la police.

Coup de brique.

Deux jeunes nègres, âgés respectivement de quinze et seize ans, se sont un peu de querelle, avant-hier, sur la place du Colysée. L'un d'eux, voyant qu'il n'était pas le plus fort, et se rappelant peut-être l'histoire de David et de Goliath, a ramassé un fragment de brique à son pieds et l'a lancé à la tête de son adversaire.

Celui-ci a été renversé du coup et on a dû faire examiner sa blessure.

Heureusement pour Monsieur Anderson, s'est le nom du gamin valeureux,—il n'a pas été tout à fait le sort de Goliath, et il en a été quitte pour le peur et une bosse au front.

Bénéfice de M. Garnier.

Nous rappelons aux amateurs de billiard et aux patrons de l'établissement de M. Lacoste, que ce soir, à huit heures qu'aura bien, à la Rotonde St. Charles, la séance donnée au bénéfice du professeur Garnier, le champion des Etats-Unis. Une nouvelle insérée plus loin donne les détails des parties qui seront jouées et, en la consultant, nos lecteurs verront que la soirée promet d'être fort intéressante.

Foire au profit de l'Eglise Catholique Italienne.

Cette foire dure depuis le 22 décembre, et il paraît que les recettes sont excellentes, car les dames patronesses ont excellé à vouloir se charger de prétexte à un bazar. Le pseudo-avocat général Field a été assez fort pour s'emparer de quelques centaines de minutes, pour demander que cet argent fût rendu à Mme Baker.

M. Luxenberg, avocat de Whitney, s'est opposé à cette restitution, en disant que client, quoique madame Baker avait été, elle-même, dans son témoignage qu'elle tenait cet argent de Whitney.

Le juge Abell a été de l'avis de M. Luxenberg. Le montant déposé entre les mains du greffier de la cour devait revenir de droit à M. Whitney : mais, a dit son honneur, toute cette affaire est si dégoûtante, que je confisque les $600 au profit de l'Etat.

On voit d'ici la tête de M. Luxenberg et du pseudo-avocat général de l'Etat, restant chacun avec une coquille de la famoeuse huître des plaideurs entre les mains !

Tentative sacrilège.

Hier, vers trois heures de l'après-midi, un homme du nom de Joseph Bouchet, demeurant au No 111 de la rue Esplanade, chargé à boire, s'étant rendu au jardin, qui est attenant à la cathédrale, y a pénétré, et a tentéson bien loin de lui.

Le blasphème est horrible et l'on ne comprend que la pauvre femme, qui en a été témoin, ait pu y survivre.

Le malheureux est mortelle et l'on ne comprend que la pauvre femme, qui en a été témoin, ait pu y survivre.

Les entrepreneurs de la crédulité publique.

Nous apprenons avec plaisir que le maire Wiltz a appelé l'attention du chef de police sur ces personnages suspects, charlatans ou escrocs, qui s'établissent avec une petite charrette à bras aux encoignures des rues les plus fréquentées, et qui offrent à tous ces passants, entre autres choses merveilleuses, éblouissantes et magnifiques, des remèdes infaillibles contre toutes les maladies possibles et imaginables,—même contre celles qu'on n'a pas,—des élixirs de longue vie, des cognacs magiques pour le mal de dents et les coupures, etc., etc.

C'est là une mesure très sage, et nous espérons que le général Badger nous en informera bientôt de ces exploiteurs de la crédulé publique.

Nous n'avons jamais blamé personne d'essayer de gagner sa vie comme il le peut, et nous avons souvent dit qu'il n'y avait pas de sot métier.

Mais, il faut au moins que l'industrie qu'on choisit soit honnête!

Pourquoi ces charlatans et ces empiriques ne vont-ils pas chercher de l'emploi sur les habitations dans les campagnes, ou dans les grandes usines qui abondent à la Nouvelle-Orléans!

La Condamnation de Bazaine.

Nous terminons aujourd'hui le compte-rendu du procès Bazaine. Nous n'avons pu reproduire l'analyse de toute la plaidoirie de Me Lachaud, qui a occupé trois séances, mais ce que nous en avons déjà donné suffit pour faire connaître les moyens de défense invoqués en faveur de Bazaine.

Voici, d'après le *Gaulois*, journal favorable au condamné, ce qui s'est passé après l'arrêt :

APRÈS L'ARRÊT.

Comment le maréchal Bazaine a-t-il supporté la terrible nouvelle ?

Après la clôture des débats, il s'est retiré dans son appartements, où l'on a vu les personnes de sa famille, le maréchal, les deux fils, les deux neveux, leurs femmes, les capitaines Gadin et Morany-Soult, le colonel Magnan, M. Rouillet, Mme Ambhès, et quelques fidèles de la dernière heure, une quinzaine environ.

Pendant les quatre heures qu'a duré la délibération, il a causé librement, familièrement, presque gaiement, comme si on était en train de jouer, et alors que l'angoisse étreignait les uns braves amis qui se trouvaient autour de lui.

A huit de quelques instants, le maréchal Bazaine a quitté ce spectacle déchirant l'âme, a quitté le salon, et, accompagné de la fille de Me Lachaud et du colonel Lancelot, elle est allée prier dans la chapelle.

Quant au colonel Villette, cette incarnation sublime du dévouement, il se tenait à l'écart, à la galerie qui relie le Grand-Trianon au Trianon-sur-Bois, pour être plus à portée des premières nouvelles.

C'est là qu'à huit heures trente Fa trouvait Me Georges Lachaud, qui venait d'entendre la sentence et se pressait vers le maréchal pour le préparer à la visite du général Pourroet.

—Eh bien! lui a demandé le colonel Villette d'une voix haletante, est-il acquitté?

Me Georges Lachaud, sans répondre, a fait un geste de désespoir, puis il a monté l'escalier qui conduit aux appartements du maréchal, suivi par le malheureux colonel Villette qui trébuchait comme un homme ivre.

Au bruit de la porte qui s'ouvrait, le maréchal, en train de causer avec son entourage, s'est approché de jeune avocat, et, voyant le silence de son adversaire, a compris, sans qu'il fût besoin d'échanger une parole, quelle était la situation.

Il dit simplement en serrant la main à Me Georges Lachaud.

Et devant son silence significatif :

—A quel les sévérités ? est-il condamné ?

—Il l'a condamné à emprisonner, répondit le pseudo-avocat général.

Le condamné gardait son visage si calme. C'est à ce moment que le colonel Villette est entré dans le salon. Il a fait un pas vers celui dont il s'est constitué l'esclave depuis dix-huit mois. Mais comme il allait lui prendre la main, ses forces l'ont trahi et il est tombé lourdement sur le parquet.

Pendant qu'on s'empressait autour de lui, le maréchal, pour dissimuler son émotion, s'est dirigé vers la chambre voisine, où reposait Me Lachaud. Il l'a trouvé debout sur le seuil et c'est l'illustre accusé qui a dû le relever et presque enjoué, lui a appris la fatale nouvelle.

A milieu de cette scène navrante est arrivé le commandant Guioth, aide de camp de M. le duc d'Aumale. En présence, qui il bon de la dire, a produit une sensation pénible. M. Guioth, très ému lui-même, a remis à Me Lachaud une lettre du président du 1er Conseil de guerre qui le priait de se rendre immédiatement dans la salle des délibérations.

Me Lachaud n'est pas empressé de suivre l'aide de camp. Il a trouvé les juges réunis et M. le duc d'Aumale, avec tous les égards d'un prince qui a fait preuve d'une si grande politesse, si pétrie éloquence, lui a donné lecture d'une demande en grâce, revêtue de la signature de tous les membres du Conseil. Il a de plus ajouté qu'il allait en personne, demander au ministre de la guerre et au président de la République pour appuyer de son poids cette requête suprême.

L'éminent avocat a déclaré simplement qu'il allait en référer à M. le maréchal Bazaine, et, saluant le Conseil, il s'est retiré.

Ce n'est qu'une heure après qu'il est revenu, M. le duc d'Aumale en avait fait confidence à la princesse Lise Troubetzkoï.

—Pour—

Les jours de fête seulement.

Un sourire, au comptant.

—De—

Dix pour cent

Sur tous les achats s'élevant à cinquante cents et au-dessus. L'escompte s'applique à tout ce qui se trouvé dans le magasin

Chaque article est marqué en chiffres distincts et cette réduction est faite sur le prix marqué.

Depuis deux jours,

Nous faisons de Grandes réductions

—Dans les—

Marchandises de jouets de fêtes et sur presque les deux tiers de notre immense stock

—De—

ETOFFES A ROBES,
CHALES ET SOIE,
BONNETERIE, DENTELLES,
MOUCHOIRS,
COUVERTURES, FLANELLES, [illegible]

[illegible] Blanc Saxonne, de Cotton
Blanchet, Denim.

VIN BLANC EN DEMI-BARRIQUES.

100 Demi-barriques B & P—B B J—Sec-Sauterne, 30 et gallons.
50 de de qualité extra, 30 et gallons.

VIN BLANC EN CAISSES.

500 Caisses de 12 bouteilles B & P—B B J—St-Germain.
1000 Caisses de 12 bouteilles, Haut Sauterne.

SHERRY.

100 Quarts et bouteilles pipes Sherry d'Hoppe, Harris.
25 Quarts et bouteilles pipes Sherry d'Hoppe Harris, Extra, de la maison West Watts & Co, de Xeres.

PORT.

50 Quarts Pipes, P. Burmed, vieux.

HAUT-DE-VIE.

100 Quart, cinquièmes et huitième pipes, Pellissier de la Montagne.
10 Quart, cinquièmes et huitième pipes, John Magbery.
10 Quart, cinquièmes et huitième pipes, Otard Dupuy & Co., 1820.
10 de de de J. Pierre, 1830.
10 de de de Montserey, 1837.
10 de de de de 1815.
10 de de de Mre Cantillon 1805.
5 Huitième pipes extra, J. Pierre 1830.
100 Caisses de 12 bouteilles Eau-de-Vie, Montserey.

DIVERS

Huitièmes en quart et demi bottes, de Jh. Puppet, à Nantes.
Cordiale à Pain-Epice, nouvelle récolte.
Bénédictine, régulière, pâtisse et demi-pâtisse.
Whiskey, vieux Bourbon & Rye.
Rhum à bouteiller les bouteilles, (nouvelle mante.)

20 déc—tf

Thos. H. HANDY & Co.,
sont Nos 14 et 16 de la rue Royale,
Agents pour les Etats-Unis.

Avis.

On demande une personne parlant le français et sachant bien coudre, pour aider à la maîtresse d'ouvroir chez Mme NEIL, rue Bienville, entre Carondelet et Jackson.

Société de Secours pour les Orphelins des Sapeurs-Pompiers.

Une élection de Directeurs de cette Société aura lieu le 1er janvier 1874, au local de la rue Gravier, de 8 heures à midi.

28 déc—ot 4 janv J. M. NORMAN, Sécrétaire.

Avis aux Ouvriers.

Les ouvriers de la Blanchisserie de Mme Bertrand, rue Bienville, vendredi dernier, 26 courant, sont priés de se présenter à l'ouvroir de la maison, rue Royale, pour leur ouvrage.

Mme BERTRAND